



SIX Terravis SA

Hardturmstrasse 201

Case postale

8021 Zurich

(IDE: CHE-114.332.360)

Release Notes

concernant la mise à jour de Terravis vers la version 6.16 du 25.03.2020

Terravis – version 6.16

Contenu de la mise à jour

1. Aperçu des nouvelles fonctionnalités – adaptations

Les améliorations et corrections suivantes seront disponibles avec cette mise à jour:

Généralités concernant le système Terravis

--

Portail de renseignements Terravis

--

Transactions électroniques Terravis (eGVT uniquement)

- Opération «Demande d’approbation / d’autorisation», optimisation du document de réponse

Transactions électroniques Terravis (eGVT et Nominee)

- Extension de l’opération «Rachat de crédit/changement de créancier»

Transactions électroniques Terravis (Nominee uniquement)

- Optimisations au niveau de l’alignement des données relatives aux cédules hypothécaires de registre dans le registre foncier et les dépôts Nominee (RECON)

Gestion fiduciaire des cédules hypothécaires de registre (Nominee Operations)

--

2. Détail des nouvelles fonctionnalités – adaptations

2.1. Généralités concernant le système/portail Terravis

--

2.2. Portail de renseignements Terravis

--

2.3. Transactions électroniques Terravis (eGVT)

Optimisations de l'opération «Demande d'approbation / d'autorisation», optimisation du document de réponse

Les optimisations suivantes ont été effectuées:

1. Différents points du document de réponse des créanciers ont été optimisés:
 - a. L'adresse de l'expéditeur et du destinataire sera indiquée au bon endroit
 - b. Dans l'en-tête du document, la localité de l'expéditeur figurera désormais à côté de la date de création du document
 - c. Dans le champ réservé à la signature, la date de création du document sera correctement indiquée
 - d. La référence saisie de même que le responsable seront correctement indiqués
2. Pour les tâches/messages relatifs aux opérations, des messages électroniques seront envoyés aux participants impliqués dans l'opération.

2.4. Transactions électroniques Terravis (eGVT et Nominee)

Extension de l'opération «Rachat de crédit / changement de créancier»

Les améliorations apportées simplifient l'opération à différents niveaux. Les principales simplifications sont les suivantes:

- La séparation entre les paiements SIC et le transfert des cédules hypothécaires entre les banques participantes (créancières)
- Les banques eGVT peuvent également utiliser cette opération dans les cantons qui ne participent ni aux renseignements électroniques ni aux transactions électroniques
- Suppression de diverses restrictions en ce qui concerne la configuration de certaines cédules hypothécaires non supportées et la combinaison de différents types de cédules hypothécaires (cédules hypothécaires de registre et sur papier)
- Dans le cadre d'une même opération, il est possible de transférer des cédules hypothécaires provenant de différents registres fonciers (instances du registre foncier).

Cas et configurations en détail:

1. Les paiements SIC sont transmis au système SIC et exécutés dès que la date de valeur indiquée dans la promesse de paiement irrévocable (PPI) est atteinte. Le transfert des droits de gage est déclenché après la validation de la PPI, indépendamment des paiements SIC.
 - a. Dans le cas des cédules hypothécaires de registre, l'inscription du changement de créancier est, le cas échéant, directement requise dans le registre foncier correspondant.

- b. Dans le cas des cédules hypothécaires sur papier, les messages/tâches correspondants sont générés aux fins de l'envoi et de la réception des garanties.
- 2. Les banques eGVT peuvent désormais aussi effectuer des transactions dans les cantons qui ne participent ni aux renseignements électroniques ni aux transactions électroniques (traitement hors ligne). En outre, les droits de gage doivent être saisis manuellement dans l'opération, comme c'est déjà le cas avec les banques Nominee.
- 3. Les cédules hypothécaires sur papier et les cédules hypothécaires de registre peuvent être utilisées librement en combinaison les unes avec les autres. Cela vaut aussi bien pour les opérations en ligne que hors ligne.

Lors du lancement de l'opération, il faut seulement sélectionner la commune; la sélection du type de cédule hypothécaire n'est donc plus nécessaire.

Exemple de l'écran initial:

Exemple d'une combinaison de cédule hypothécaire sur papier et de registre dans le cadre d'une opération en ligne:

Gages immobiliers	
Ajouter	
EREID	CH5079x31774741
Type de gage immobilier	Cédule de registre
Montant (CHF)	102'000.00
Taux d'intérêt max. (%)	12
Case hypothécaire	2
Date de la pièce justificative	31.07.1989
Immeubles grevés	Testdorf 1 / CH896280063148 / 93570111 / - / 9901 / 4
EREID	CH5079x31774640
Type de gage immobilier	Cédule hypothécaire sur papier au porteur
Montant (CHF)	101'000.00
Taux d'intérêt max. (%)	12
Case hypothécaire	1
Date de la pièce justificative	31.07.1989
Immeubles grevés	Testdorf 1 / CH896280063148 / 93570111 / - / 9901 / 4

4. Dans le traitement hors ligne, les types de cédule hypothécaire suivants peuvent être utilisés
 - a. Cédules hypothécaires de registre
 - b. Cédules hypothécaires au porteur sur papier
 - c. Cédules hypothécaires nominatives sur papier

REMARQUE:

Dans le traitement en ligne, le type de cédule hypothécaire est défini comme auparavant sur la base des données fournies par le registre foncier.

5. Les cédules hypothécaires de différents registres fonciers (ou instances du registre foncier) peuvent être utilisées dans la même opération.

REMARQUE:

Il n'est pas possible de combiner le traitement en ligne et hors ligne dans la même opération. Autrement dit, il n'est pas possible d'utiliser et de transférer des cédules hypothécaires d'un registre foncier hors ligne en combinaison avec des cédules hypothécaires d'un registre foncier en ligne dans la même opération.

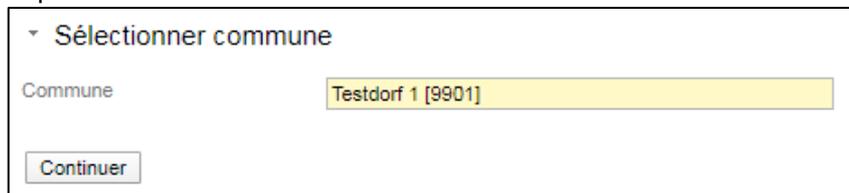
Application en ligne:

- a. L'opération est initialement lancée avec une commune dont les cédules hypothécaires grevant des immeubles sont gérées dans un registre foncier en ligne. Toutes les autres cédules hypothécaires qui sont intégrées par la suite doivent également provenir d'un registre foncier en ligne.
- b. Les cédules hypothécaires qui grevent simultanément des immeubles d'autres registres fonciers (ou instances du registre foncier) peuvent désormais être utilisées dans l'opération

Chaque cédule hypothécaire figurant dans l'opération doit grever au moins un immeuble dans le registre foncier en ligne initialement utilisé

Exemple simplifié:

- i. Le registre foncier initial (la sélection de la commune définit le registre foncier via le numéro OFS) est indiqué au moment du lancement de l'opération.



- ii. Les cédules hypothécaires sont sélectionnées et intégrées dans l'opération, sachant qu'il est à présent possible d'utiliser aussi bien des cédules hypothécaires grevant des immeubles dans le registre foncier initial que des cédules hypothécaires grevant des parcelles dans un autre registre foncier.

Exemple possible:

La cédule hypothécaire CH123x456789 grève la parcelle 100 dans le registre foncier XF99 dans lequel le village test 1 est géré et grève simultanément la parcelle 200 dans le registre foncier XF96 dans lequel le village test 7 est géré.

Application hors ligne:

- a. Il n’y a pas de conditions particulières et les cédules hypothécaires de différents registres fonciers peuvent donc être utilisées librement en combinaison les unes avec les autres.

Remarque:

Des informations détaillées peuvent être consultées dans le manuel d’utilisation correspondant.

Les manuels d’utilisation sont consultables sur le site www.terravis.ch.

2.5. Transactions électroniques Terravis (Nominée uniquement)

Optimisations au niveau de l’alignement des données relatives aux cédules hypothécaires de registre dans le registre foncier et les dépôts Nominée (RECON)

1. Champ de remarques pour la saisie d’informations complémentaires sur une inscription RECON

Alignement:	EREID	-	-
XF / 06.11.2019	Montant (CHF)	-	200'000.00
Dépôt:	Taux d'intérêt max.	-	10
5211-NORMAL-1	Numéro du justificatif	-	-
Catégorie:	Référence interne à la banque	-	Recon Test 6
Seulement dans le dépôt Nominée	ID Nominée	-	SX1111RCN00636
État:	Immeuble(s)	-	- / 2038.01 / - / - / - / Rang: 1
En suspens			9901 (Testdorf 1) / Testdorf 1 / DDP
<input type="checkbox"/> Accepter (effacer du dépôt)			
<input type="checkbox"/> Refuser (préserver)			
Commentaires:			
<input type="text"/>			

2. Critères de filtre supplémentaires pour la sélection de différentes qualités d’occurrences pour le traitement en masse (classement des occurrences)

Catégorie	État
<input type="text"/>	<input type="text"/>
<ul style="list-style-type: none"> Équivalence proposée Très bonne équivalence Bonne équivalence Moyenne équivalence Mauvaise équivalence Seulement dans le dépôt Nominée Seulement dans le registre foncier Concordance exacte 	

Explication concernant le classement des occurrences:

Le classement des occurrences indique la qualité des occurrences proposées. Plus les détails sont pertinents (par exemple EREID, E-GRID), plus la note sera élevée. En revanche, celle-ci sera moins élevée si les occurrences sont minimales (p. ex. uniquement le montant, l'OFS et le numéro d'immeuble).

Les règles concernant le classement des occurrences peuvent être consultées dans le manuel RECON.

REMARQUE: Le classement des occurrences est uniquement disponible pour les données RECON, qui seront chargées dans Terravis **après** la présente mise à jour.

3. Mise à jour globale des propositions RECON
Pour un classement d'occurrences sélectionné (filtre selon le classement des occurrences, voir point 2), les propositions RECON en attente peuvent être confirmées et donc acceptées en un seul clic. Toutefois, il est possible de rejeter des propositions RECON individuelles (cocher la case «rejeter» de la proposition en question).
4. Filtre par commune et EREID
Les inscriptions RECON seront désormais triées par commune et EREID, sachant qu'elles seront tout d'abord triées par commune.

2.6. Gestion fiduciaire des cédules hypothécaires de registre (Nominee Operations)

--